



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service public d'assainissement collectif

Exercice 2022

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif des eaux usées
pour l'exercice 2022 présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 6 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois le six octobre à dix heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la salle René Camy à TARSACQ, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CAZALÈRE, Président.

Étaient présents : CAZENAVE Bernard et SICRE Bernard (ABIDOS). CAZALÈRE Jean-Pierre et CASOURANCQ Jean-Marc (ABOS). CHAMPETIER DE RIBES Jean (ARGAGNON). LAURIO Michel (BÉSINGRAND). TAPIN Laurent (BIRON). DUCAMIN Mathias et VIZOSO Karine (CARDESSE). POUSTIS Henri et LANGLES-MAYSONNAVE Pascal (CASTÉTIS). LARRADET Monique et SANCHEZ Lionel (CUQUERON). NOUSTY Isabelle (LACOMMANDE). CILLAIRE Gervais (LACQ). MAYSONNAVE Jean-Marc (LAGOR). GOBERT Bernard et DOURAU Joël (LAHOURCADE). SABY-MAUBESY Nadia (LOUBIENG). LEMBEYE Pascal (LUCQ-DE-BÉARN). NAULÉ Jean (MASLACQ). BOURDEU Hélène (MONEIN). CLAVÉ Jacques et LACOSTE-PÉDELABORDE Jean-Marc (MONT). LEBACQ Bernard (MOURENX). LAMANOU Didier et LACHAIZE Laurent (NOGUÈRES). HAGET Robert et SIMONIN Jean-François (PARDIES). PÉDOUSSAUT Michel (SARPOURENX). MIRASSOU Marie-Thérèse et ESTREM Serge (TARSACQ). ARRIAU Philippe et PEYRE-POUTOU Patrick (VIELLESÉGURE). LARRIEU Didier, LANUSSE Jacques, CAUSSOU Jean-Claude, MICHON Olivier, et ROUSSELET Patrick (CAPBP).

Étaient excusés : DOUET Frédéric (ARGAGNON). PENE Robert (BÉSINGRAND). NÈGRE Jérôme (BIRON). MATHEU DIT BERDUQUEU Albert (BUGNEIN). GUICHEBAROU Christian et QUENOT Claudine (CASTETNER). MÉDOU Olivier (LACOMMANDE). CAZENAVE Sylvain (LACQ). LAGARDÈRE Christophe (LAGOR). HONDET Henri et DOUS BOURDET-PEES Jean-Christophe (LASSEUBE). GARAT Bernard (LEDEUIX). LABBÉ Pascal (LOUBIENG). LASSERRE-BISCONTE Albert (LUCQ-DE-BÉARN). ESCOS Julien (MASLACQ). MARCEROU Marion (MONEIN). GENNEVOIS Anne-Lise (MOURENX). ARRÈGLE Jean-Jacques et BRUNO Jacques (OS-MARSILLON). PINCK Mickaël et PRUDENCE Nicolas (PARBAYSE). LABORDE Florent (PRÉCHACQ-NAVARREX). LASCABES Jean-Jacques (SARPOURENX). JEANNEAU Gilles (SAUCÈDE). GALLARDO Manuel et LAPADU Thècle (SAUVELADE). DULOUT Alain, BELESTA-LABOURDETTE Pascal, POURTAU Xavier, BERNOS Michel, SUREAU Frédéric, RECABORDE Philippe et CHOURET Serge (CAPBP).

Assistaient à la réunion : DELVERT Lionel (Direction du Syndicat). TUAL Philippe (SGC MOURENX-ORTHEZ). PATAUD Laurent et BRUNNER Frédéric (SAUR).

Secrétaire de séance : MIRASSOU Marie-Thérèse (art. L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Délibération n° 38/23.

Publié et affiché le 9 octobre 2023.

Objet : rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif – exercice 2022

Monsieur le Président présente à l'assemblée les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif (articles L.2224-5 et D.2224-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Ces documents sont destinés, après approbation par le Comité Syndical, à être notifiés aux collectivités membres du Syndicat pour présentation à leurs assemblées délibérantes avant le 31 décembre 2022.

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- APPROUVE les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2022.

- CHARGE Monsieur le Président à les notifier à l'ensemble des collectivités membres du Syndicat pour présentation à leurs assemblées délibérantes.

- TRANSMET la présente délibération en Préfecture de Pau pour visa.

Fait et délibéré en séance aux jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Pierre CAZALÈRE

Table des matières

1.	Présentation générale.....	1
2.	Synthèse des indicateurs du service	2
3.	Caractérisation technique du service	3
3.1.	Présentation du territoire desservi	3
3.2.	Mode de gestion du service	3
3.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	4
3.4.	Nombre d'abonnés.....	4
3.5.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0).....	5
3.6.	Volumes facturés.....	6
3.7.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	6
3.8.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	6
3.9.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration (D203.0)	6
4.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	7
4.1.	Facture d'assainissement type (D204.0)	7
5.	Indicateurs de performance	8
5.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	8
5.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2B).....	8
5.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	10
5.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	10
5.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	11
5.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	11
5.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	14
5.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	14
5.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2).....	14
5.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)	15
5.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)	16
5.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2).....	16
5.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	17
5.14.	Taux de réclamations (P258.1)	17
6.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	18
6.1.	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0).....	18
7.	Compte administratif.....	18
	Annexe 1 – Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour - Garonne	63

1. Présentation générale

Le présent rapport est établi conformément aux dispositions des articles L.2224-5 et D.2224-1 à 5 du code général des collectivités territoriales.

Il rassemble et présente les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif de collecte et d'épuration des eaux usées pour l'exercice 2022.

Il est notamment destiné à l'information des usagers du service et des assemblées délibérantes des collectivités membres du syndicat.

Ce rapport a été présenté devant le Comité Syndical qui l'a approuvé lors de sa réunion du 6 octobre 2023.

Il est notifié aux Maires des communes associées pour présentation aux conseils municipaux ainsi qu'à M. le Président de la Communauté d'Agglomération de Pau-Béarn-Pyrénées pour présentation au conseil communautaire.

Il est transmis à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques ainsi qu'à Monsieur le responsable du service de gestion comptable de Mourenx-Orthez et à Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

Ce rapport est également accessible en ligne sur le site du syndicat www.gave-baise.fr et sur le site de l'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement www.services.eaufrance.fr.

Le Président,



Jean-Pierre CAZALÈRE

2. Synthèse des indicateurs du service

		Valeurs 2021	Valeurs 2022
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	9 578	9 988
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	3	3
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	79,4 T MS	80,73 T MS
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2,81 €	2,85 €
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99,95 %	99,88 %
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	108	107
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100 %	100 %
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	64 %	44 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	63 %	100 %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0,0035 €/m ³	0,0099€/m ³
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	1,6	1,6
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,44 %	0,17 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	90,4 %	89,90%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	110	110
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	3,7	5,5
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	0,14 %	1,48 %
P258.1	Taux de réclamations (‰)	0,51	0,24

3. Caractérisation technique du service

3.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau intercommunal

- Nom de la collectivité : SYNDICAT MIXTE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT GAVE ET BAÏSE
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat mixte – Etablissement public de coopération locale
- Compétences liée au service :

	Oui	Non
Collecte	☒	☐
Transport	☒	☐
Dépollution	☒	☐
Contrôle de raccordement	☒	☐
Elimination des boues produites	☒	☐
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☐	☒
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☒

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : ABIDOS, ABOS, ARBUS*, ARTIGUELOUVE*, BIRON, LACQ, LAGOR, LAROIN*, MASLACQ, NOGUERES, PARDIES, OS-MARSILLON, SAINT-FAUST*, TARSACQ et VIELLESEGURE (* : via la Communauté d'agglomération de Pau-Béarn-Pyrénées)
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un zonage ☒ Oui, date d'approbation : 2002 à 2011 ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation : 1/01/2009 ☐ Non

3.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **régie à autonomie financière avec prestataires de service**

Liste des contrats de prestation de services :

- Type de contrat : M.A.P.A. (groupement de commande)
- Nom du prestataire : VEOLIA
- Date de début de contrat : 1/01/2021
- Date de fin de contrat : 31/12/2022
- Missions du prestataire : Entretien et maintenance des postes de relèvement et des stations d'épuration
- Type de contrat : M.A.P.A.

- Nom du prestataire : PREBENDE ASSAINISSEMENT
 - Date de début de contrat : 12/07/2021
 - Date de fin de contrat : 11/07/2025
 - Missions du prestataire : Entretien et inspection des ouvrages et canalisations d'assainissement collectif
-
- Type de contrat : M.A.P.A.
 - Nom du prestataire : SUEZ EAU FRANCE
 - Date de début de contrat : 1/01/2020
 - Date de fin de contrat : 31/12/2023
 - Missions du prestataire : Traitement et évacuation des boues des stations d'épuration de TARSACQ et de LACQ-ABIDOS
-
- Type de contrat : M.A.P.A.
 - Nom du prestataire : ATOUT VERT
 - Date de début de contrat : 11/02/2022
 - Date de fin de contrat : 10/02/2024
 - Missions du prestataire : Entretien des espaces verts

3.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **9 988** habitants au 31/12/2022 (9 578 au 31/12/2021).

3.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **4 086** abonnés au 31/12/2022 (4 049 au 31/12/2021).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2022	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Abidos	107	102	1	103	-3,88%
Abos	242	249	0	249	2,81%
Arbus	425	425	0	425	0,00%
Artiguelouve	692	690	0	690	-0,29%
Biron	260	267	0	267	2,62%
Lacq	311	310	2	312	0,32%
Lagor	316	324	0	324	2,47%
Laroin	355	367	0	367	3,27%
Maslacq	326	328	0	328	0,61%
Noguères	55	53	0	53	-3,77%
Os-Marsillon (y compris écarts de Mourenx)	214	217	0	217	1,38%
Pardies	481	478	0	478	-0,63%
Saint-Faust	6	6	0	6	0,00%
Tarsacq	184	190	0	190	3,16%
Vielléségure	75	77	0	77	2,60%
Total	4049	4083	3	4 086	0,91%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : **4 086**.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est **32,74** abonnés/km au 31/12/2022 (32,71 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de **2,44** habitants/abonné au 31/12/2022. (2,37 habitants/abonné au 31/12/2021).

3.5. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique au 31/12/2022 : **4** (3 au 31/12/2021).

3.6. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	376 226	395 049	+ 5%

3.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 10,78 km de réseau unitaire hors branchements,
- 114,04 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de **124,82 km** (123,80 km au 31/12/2021).

30 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

36 postes de refoulement complètent l'infrastructure de collecte des eaux usées.

3.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 5 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

Nom de la station de traitement	Année de mise en service	Débit nominal par temps sec en m ³ /j	Charge nominale DBO5 en kg/j	Capacité nominale en EH	Présence déversoir d'orage en tête	Télesurveillance	Autosurveillance des déversements
Tarsacq	1994/2021	695	270	4500	Oui	Oui	Oui
Lacq-Abidos	1990	600	228	3800	Oui	Oui	Oui
Maslacq	1999	120	48	800	Oui	Oui	Oui
Vielléségure	2014	58	21	350	Oui	Oui	Non
Saint-Faust	1992	3	1,2	20	Non	Non	Non

3.9. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration (D203.0)

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2021 en tMS	Exercice 2022 en tMS
STEU de TARSACQ	43,46	45,70
STEU de LACQ-ABIDOS	34,46	33,95
STEU de MASLACQ	0,15	0,00
STEU de VIELLESEGURE	1,33	1,08
STEU de SAINT-FAUST	0	0,00
Total des boues évacuées	79,40	80,73

4. Tarification de l'assainissement et recettes du service

4.1. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle (€ HT/an)	74,00	74,00	0,00%
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	1,69	1,72	1,74%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	276,80	280,40	1,28%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) (€ HT/m ³)	0,25	0,25	0,00%
TVA si service assujetti (10%)	10 %	10 %	0,00%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	60,68	61,04	0,59%
Total TTC facture type pour 120 m³	337,48	341,44	1,16%
Prix TTC au m³	2,81	2,85	1,40%

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☒ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

5. Indicateurs de performance

5.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **99,88%** (99,95% pour 2021)

5.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		98,29%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	94,93%	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	83,52%	13
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	107

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est **107** pour l'exercice 2022 (108 pour 2021).

5.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO ₅ /j pour l'exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
STEU de TARSACQ	135,12	100	100
STEU de LACQ-ABIDOS	205,80	100	100
STEU de MASLACQ	21,72	100	100
STEU de VIELLESEGURE	3,30	100	100
STEU de SAINT-FAUST	0,84	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 % (100 % en 2021) :

La Police de l'Eau évalue qu'en 2022 le système de collecte des effluents de Tarsacq est en cours de mise en conformité et ne se prononce pas sur la conformité du système de collecte de LACQ-ABIDOS.

5.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO ₅ /j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
STEU de TARSACQ	135,12	100	100
STEU de LACQ-ABIDOS	205,80	0	0
STEU de MASLACQ	21,72	100	100
STEU de VIELLESEGURE	3,30	100	100
STEU de SAINT-FAUST	0,84	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 44% (64 % en 2021).

La Police de l'Eau évalue qu'en 2022 le système d'assainissement de LACQ-ABIDOS a collecté un volume trop important d'eau par temps de pluie (22% des volumes collectés) conduisant à un nombre de déversements dans le milieu naturel de 152 en 2022. La possibilité de traiter les effluents du système de LACQ-ABIDOS par la station d'épuration de MOURENX après travaux est en cours. Si cette option n'est pas retenue, des travaux d'amélioration de la station d'épuration de Lacq-Abidos seront entrepris.

La station d'épuration de Tarsacq a été réhabilitée en 2020 en vue d'une meilleure gestion des effluents par temps de pluie.

5.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO ₅ /j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
STEU de TARSACQ	135,12	100	100
STEU de LACQ-ABIDOS	205,80	0	100
STEU de MASLACQ	21,72	100	100
STEU de VIELLESEGURE	3,30	0	100
STEU de SAINT-FAUST	0,84	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **100 %** (63 % en 2021).

5.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

STEU de TARSACQ:

Filières mises en œuvre		t de Matières Sèches
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☒ Conforme	45,70
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		45,70

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de LACQ-ABIDOS :

Filières mises en œuvre		t de Matières Sèches
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☒ Conforme	33,80
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☒ Conforme	0,15
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		33,95

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de MASLACQ :

Filières mises en œuvre		t de Matières Sèches
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : PREBENDE ASSAINISSEMENT (boues du dégazeur uniquement)	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de VIELLESEGURE :

Filières mises en œuvre		t de Matières Sèches
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (LACQ-ABIDOS)	☒ Conforme	1,08
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		1,08

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2022 le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100 %** (100 % en 2021).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

5.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2022, le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers est de 0,00 pour 1 000 habitants. (0,00 en 2021).

5.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2022 : **2**.

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le nombre de points noirs est de 1,6 par 100 km de réseau. (1,6 en 2021).

5.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Cet indicateur concerne le seul réseau de collecte, et en aucun cas le réseau de transport.

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé en km	0	0,02	0	0,46	0,57

Au cours des 5 derniers exercices, 1,05 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,17 % (0,44 % en 2021).

5.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'autosurveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'autosurveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'autosurveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2022	Nombre de bilans conformes exercice 2022	Pourcentage de bilans conformes exercice 2022	Pourcentage de bilans conformes exercice 2021
STEU de TARSACQ	12	12	100,0 %	100 %
STEU de LACQ-ABIDOS	12	10	83,3%	75 %

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 89,9 % (90,4% en 2021).

5.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2021	Exercice 2022
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	20	20
10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	10	10
20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	20	20
30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	30	30
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	10	10
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	10	10
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total		
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10	10

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 110 en 2022 (110 en 2021).

5.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette en €	3 845 464,56	3 885 484,89
Epargne brute annuelle en €	1 028 300,00	708 520,33
Durée d'extinction de la dette en années	3,7	5,5

5.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2019 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

Le taux d'impayés sur les factures de l'année 2021 constaté le 31/12/2022 est de **1,48 %**.

5.14. Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues ☒ Oui ☐ Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur :

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 1.

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2022, le taux de réclamations est de **0,24** pour 1000 abonnés (0,49 en 2021).

6. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

6.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

3 925,67 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit **0,0099 €/m³** pour l'année 2022 (0,0035 €/m³ en 2021).

7. Compte administratif

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 - avec les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 1 261 759,50	G 1 529 265,48	G-A +267 505,98
	Section d'investissement	B 1 225 043,04	H 1 270 402,31	H-B +45 359,27

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	I 1 297 701,80	
	Report en section d'investissement (001)	D	J 356 817,00	

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)	2 486 802,54 P= A+B+C+D	4 454 186,59 Q= G+H+I+J	+1 967 384,05 = Q-P

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	K	
	Section d'investissement	F 872 125,00	L 121 187,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 872 125,00	= K+L 121 187,00	

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation = A+C+E	2 826 967,28 = G+I+K	+1 565 207,78
	Section d'investissement = B+D+F	1 748 406,31 = H+J+L	-348 761,73
	TOTAL CUMULE = A+B+C+D+E+F	4 575 373,59 = G+H+I+J+K+L	+1 216 446,05

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 872 125,00	L 121 187,00
	Op. Equip. n°22 Travaux programme	786 707,00	89 406,00
	Op. Equip. n°23 Travaux hors programme	52 053,00	31 781,00
	Op. Equip. n°24 Matériel de bureau et informatique	33 365,00	

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telle qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et no rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre a 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	736 240,00	404 257,61			331 982,39
012	Charges de personnel et frais assimilé	132 000,00	132 000,00			
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	52 000,00	37 151,60			14 848,40
Total des dépenses de gestion des services		920 240,00	573 409,21	0,00	0,00	346 830,79
66	Charges financières	113 413,00	44 150,85	55 770,85		13 491,30
67	Charges exceptionnelles	170 500,00	12 837,66			157 662,34
68	Dotations aux amortissements, dépréc.	14 200,00	1 658,40			12 541,60
022	Dépenses imprévues	40 800,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 259 153,00	632 056,12	55 770,85	0,00	571 326,03
023	Virement à la section d'investissement (	995 067,00				
042	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	576 933,00	573 932,53			3 000,47
043	Opé. d'ordre intérieur de la sect. d'exp					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 572 000,00	573 932,53	0,00	0,00	998 067,47
TOTAL		2 831 153,00	1 205 988,65	55 770,85	0,00	1 569 393,50
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges					
70	Vente de produits finis, prestations de s	1 230 531,00	1 359 833,89			-129 302,89
74	Subventions d'exploitation	160 000,00	27 728,66			132 271,34
75	Autres produits de gestion courante	10 000,00	7 884,10			2 115,90
Total des recettes de gestion des services		1 400 531,00	1 395 446,65	0,00	0,00	5 084,35
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels		900,65			-900,65
78	Reprises sur amortissements, dépréc. &					
Total des recettes réelles d'exploitation		1 400 531,00	1 396 347,30	0,00	0,00	4 183,70
042	Opé. ordre transfert entre sections (2)	132 921,00	132 918,18			2,82
043	Opé. ordre intérieur de la sect. d'exp.(					
Total des recettes d'ordre d'exploitation		132 921,00	132 918,18	0,00	0,00	2,82
TOTAL		1 533 452,00	1 529 265,48	0,00	0,00	4 186,52
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		1 297 701,80				

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement	2 450 896,00	636 125,35	872 125,00	942 645,65
Total des dépenses d'équipement		2 450 896,00	636 125,35	872 125,00	942 645,65
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reçues	2 000,00	239,86		1 760,14
16	Emprunts et dettes assimilés	431 710,00	431 709,65		0,35
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	46 500,00			
Total des dépenses financières		480 210,00	431 949,51	0,00	48 260,49
45...	Total des opé. pour le compte de tiers	200 000,00	24 050,00		175 950,00
Total des dépenses réelles d'invest.		3 131 106,00	1 092 124,86	872 125,00	1 166 856,14
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	132 921,00	132 918,18		2,82
041	Opérations patrimoniales				
Total des dépenses d'ordre d'invest.		132 921,00	132 918,18	0,00	2,82
TOTAL		3 264 027,00	1 225 043,04	872 125,00	1 166 858,96
Pour information					
D 001		0,00			
Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement reçues	685 210,00	222 526,01	121 187,00	341 496,99
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	450 000,00	450 000,00		
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement		1 135 210,00	672 526,01	121 187,00	341 496,99
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 106)				
106	Réserves				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers	200 000,00	23 943,77		176 056,23
Total des recettes réelles d'invest.		1 335 210,00	696 469,78	121 187,00	517 553,22
021	Virement de la section de fonctionnement	995 067,00			
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	576 933,00	573 932,53		3 000,47
041	Opérations patrimoniales				
Total des recettes d'ordre d'invest.		1 572 000,00	573 932,53	0,00	998 067,47
TOTAL		2 907 210,00	1 270 402,31	121 187,00	1 515 620,69
Pour information					
R 001		356 817,00			
Solde d'exécution positif reporté de N-1					

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	404 257,61		404 257,61
012	Charges de personnel et frais assimilés	132 000,00		132 000,00
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variations de stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante	37 151,60		37 151,60
66	Charges financières	99 921,70		99 921,70
67	Charges exceptionnelles	12 837,66		12 837,66
68	Dotations aux amortissements, dépréc. & provisions	1 658,40	573 932,53	575 590,93
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
Dépenses d'exploitation - Total		687 826,97	573 932,53	1 261 759,50

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 261 759,50
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues	239,86	132 918,18	133 158,04
14	<i>Provisions réglementées</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)	431 709,65		431 709,65
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement	636 125,35		636 125,35
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>			
29	<i>Dépréciations des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciations des stocks et en-cours</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers	24 050,00		24 050,00
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
Dépenses d'investissement - Total		1 092 124,86	132 918,18	1 225 043,04

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 225 043,04
---	---------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variations des stocks			
70	Vente de produits finis, prestations de services,	1 359 833,89		1 359 833,89
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Production immobilisée			
74	Subventions d'exploitation	27 728,66		27 728,66
75	Autres produits de gestion courante	7 884,10		7 884,10
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	900,65	132 918,18	133 818,83
78	Reprises sur amortissements, dépréc. & provisions			
79	Transferts de charges			
Recettes d'exploitation - Total		1 396 347,30	132 918,18	1 529 265,48

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 297 701,80
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 826 967,28
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement reçues	222 526,01		222 526,01
14	Provisions réglementées			
15	Provisions pour risques et charges			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)	450 000,00		450 000,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		573 932,53	573 932,53
29	Dépréciations des immobilisations			
39	Dépréciations des stocks et en-cours			
45...	Opérations pour compte de tiers	23 943,77		23 943,77
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
Recettes d'investissement - Total		696 469,78	573 932,53	1 270 402,31

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	356 817,00
--	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 627 219,31
---	---------------------

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

Chap. / Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	736 240,00	404 257,61			331 982,39
604	Achats études, presta de services, équ	120 000,00	110 008,38			9 991,62
6061	Fournitures non stockables (eau, éner	75 000,00	77 395,51			-2 395,51
6062	Produits de traitement	5 000,00	727,50			4 272,50
6063	Fournitures d'entretien et de petit équ	1 000,00	4 107,49			-3 107,49
61523	Réseaux	80 000,00	68 393,63			11 606,37
61528	Autres	15 000,00	11 219,00			3 781,00
6156	Maintenance	120 000,00	94 222,54			25 777,46
6161	Multirisques	12 000,00	11 906,86			93,14
617	Etudes et recherches	95 000,00	7 410,11			87 589,89
618	Divers	5 100,00				5 100,00
6222	Commissions pour recouvr. de la red	15 000,00	3 689,50			11 310,50
6226	Honoraires	1 000,00				1 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00				2 000,00
6231	Annonces et insertions	1 500,00	720,00			780,00
6241	Transports sur achats	100,00				100,00
6262	Frais de télécommunications	10 000,00	2 000,09			7 999,91
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	457,00			543,00
6287	Remboursements de frais	177 000,00	12 000,00			165 000,00
6356	Redevances pour occupation du doma	40,00				40,00
6371	Redev. versée agences eau (prélèvem	500,00				500,00
012	Charges de personnel et frais assim	132 000,00	132 000,00			
6215	Personnel affecté par collectivité de ra	132 000,00	132 000,00			
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	52 000,00	37 151,60			14 848,40
6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00				5 000,00
6542	Créances éteintes	5 000,00	3 925,67			1 074,33
658	Charges diverses de gestion courante	42 000,00	33 225,93			8 774,07
66	Charges financières	113 413,00	44 150,85	55 770,85		13 491,30
66111	Intérêts réglés à l'échéance	106 927,00	106 926,78			0,22
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE					
	ICNE de l'exercice N	64 262,00		55 770,85		8 491,15
	ICNE de l'exercice N-1	-62 776,00	-62 775,93			-0,07
6615	Intérêts des comptes courants&de dépô	5 000,00				5 000,00
67	Charges exceptionnelles	170 500,00	12 837,66			157 662,34
673	Titres annulés (sur exercices antérieur	20 000,00				20 000,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipem	150 000,00	4 057,66			145 942,34
678	Autres charges exceptionnelles	500,00	8 780,00			-8 280,00
68	Dotations aux amortissements, dépr	14 200,00	1 658,40			12 541,60
6817	Dot. aux dépréciations des actifs circul	14 200,00	1 658,40			12 541,60
69	Impôts sur les bénéfices et assimilé					
022	Dépenses imprévues	40 800,00				
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		1 259 153,00	632 056,12	55 770,85	0,00	530 526,03
023	Virement à la section d'investissemen	995 067,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entr	576 933,00	573 932,53			3 000,47
675	Valeurs comptables des éléments d'ac	3 000,00				3 000,00
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles &	573 933,00	573 932,53			0,47
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la					

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

Chap. / Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		1 572 000,00	573 932,53	0,00	0,00	3 000,47
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION = DEPENSES REELLES + D'ORDRE		2 831 153,00	1 205 988,65	55 770,85	0,00	533 526,50
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	55 770,85
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	-62 775,93
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-7 005,08

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

Chap. / Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges				
70	Vente de produits finis, prestations d	1 230 531,00	1 359 833,89		-129 302,89
704	Travaux	300,00	150,00		150,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	1 060 000,00	1 080 371,37		-20 371,37
70613	Participations pour assainissement co	153 231,00	262 312,52		-109 081,52
7087	Remboursements de frais	17 000,00	17 000,00		
74	Subventions d'exploitation	160 000,00	27 728,66		132 271,34
741	Primes d'épuration	10 000,00	23 671,00		-13 671,00
748	Autres subventions d'exploitation	150 000,00	4 057,66		145 942,34
75	Autres produits de gestion courante	10 000,00	7 884,10		2 115,90
7588	Autres	10 000,00	7 884,10		2 115,90
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels		900,65		-900,65
778	Autres produits exceptionnels		900,65		-900,65
78	Reprises sur amortissements, dépré				
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 400 531,00	1 396 347,30	0,00	4 183,70
042	Opérations d'ordre de transfert ent	132 921,00	132 918,18		2,82
777	Quote-part des subv.d'inv.transf.au cp	132 921,00	132 918,18		2,82
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		132 921,00	132 918,18	0,00	2,82
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION = RECETTES REELLES + D'ORDRE		1 533 452,00	1 529 265,48	0,00	4 186,52
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		1 297 701,80			

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

Chap. / Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles (hors				
21	Immobilisations corporelles (hors o				
22	Immobilisations reçues en affectat				
23	Immobilisations en cours (hors op				
	Op. Eq. n°22 Travaux programme	2 035 081,00	544 877,22	786 707,00	703 496,78
	Op. Eq. n°23 Travaux hors programm	355 815,00	83 594,13	52 053,00	220 167,87
	Op. Eq. n°24 Matériel de bureau et i	40 000,00		33 365,00	6 635,00
	Op. Eq. n°25 Acquisition de terrains	10 000,00			10 000,00
	Op. Eq. n°26 Matériel d'exploitation	10 000,00	7 654,00		2 346,00
Total des dépenses d'équipement		2 450 896,00	636 125,35	872 125,00	942 645,65
10	Dotations, fonds divers et reserves				
13	Subventions d'investissement reçu	2 000,00	239,86		1 760,14
1318	Autres	2 000,00	239,86		1 760,14
16	Emprunts et dettes assimilés	431 710,00	431 709,65		0,35
1641	Emprunts en euros	409 980,00	409 979,67		0,33
1687	Autres dettes	21 730,00	21 729,98		0,02
18	Compte de liaison : affectation (BA,				
26	Participations et créances ratt. à de				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	46 500,00			
Total des dépenses financières		480 210,00	431 949,51	0,00	1 760,49
4581	Op. Cpt. Tiers n°10 Schéma Directe	200 000,00	24 050,00		175 950,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		200 000,00	24 050,00	0,00	175 950,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		3 131 106,00	1 092 124,86	872 125,00	1 120 356,14

040	Opération d'ordre transfert entre se	132 921,00	132 918,18		
	Reprise sur autofinancement antér	132 921,00	132 918,18		2,82
139111	Agence de l'eau	46 007,00	46 006,96		0,04
13912	Régions	17 394,00	17 393,19		0,81
13913	Départements	48 219,00	48 218,90		0,10
13914	Communes	4 067,00	4 066,19		0,81
13915	Groupements de collectivités	6 637,00	6 636,33		0,67
13918	Autres	10 597,00	10 596,61		0,39
041	Opérations patrimoniales				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		132 921,00	132 918,18	0,00	2,82

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE	3 264 027,00	1 225 043,04	872 125,00	1 120 358,96
---	--------------	--------------	------------	--------------

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00
--	------

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

Chap. / Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement reçu	685 210,00	222 526,01	121 187,00	341 496,99
13111	Agence de l'eau	198 226,00	105 795,61	55 430,00	37 000,39
1313	Départements	66 804,00	34 893,98	33 976,00	-2 065,98
1314	Communes	250 579,00	10 756,41	13 375,00	226 447,59
1315	Groupements de collectivités	50 000,00			50 000,00
1318	Autres	119 601,00	71 080,01	18 406,00	30 114,99
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1)	450 000,00	450 000,00		
1641	Emprunts en euros	450 000,00	450 000,00		
20	Immobilisations incorporelles (sf 2)				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectat				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement		1 135 210,00	672 526,01	121 187,00	341 496,99
10	Dotations, fonds divers et reserves				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA,				
26	Participations et créances ratt. à de				
27	Autres immobilisations financières				
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
4582	Op. Cpt. Tiers n°10 Schéma Directe	200 000,00	23 943,77		176 056,23
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		200 000,00	23 943,77	0,00	176 056,23
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 335 210,00	696 469,78	121 187,00	517 553,22
021	Virement de la section de fonctionn	995 067,00			
040	Opérations d'ordre de transfert ent	576 933,00	573 932,53		3 000,47
2111	Terrains nus	3 000,00			3 000,00
28153	Installations à caractère spécifique	538 483,00	538 482,84		0,16
28175	Installations, matériel et outillage techn	35 450,00	35 449,69		0,31
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 572 000,00	573 932,53	0,00	3 000,47
041	Opérations patrimoniales				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 572 000,00	573 932,53	0,00	3 000,47
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT = RECETTES REELLES + D'ORDRE		2 907 210,00	1 270 402,31	121 187,00	520 553,69
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		356 817,00			

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

CHAPITRE OPERATION D'EQUIPEMENT N° 22

LIBELLE : Travaux programme

Chap. / Art.	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
DEPENSES		2 035 081,00	A 544 877,22	786 707,00	703 496,78	B 1 897 561,78
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 035 081,00	544 877,22	786 707,00	703 496,78	1 897 561,78
2315	Installation, matériel et outillage technique	2 035 081,00	544 877,22	786 707,00	703 496,78	1 897 561,78

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
TOTAL RECETTES AFFECTEES		265 030,00	C 0,00	89 406,00	175 624,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement reçues	265 030,00	0,00	89 406,00	175 624,00	0,00
13111	Agence de l'eau	198 226,00		55 430,00	142 796,00	
1313	Départements	66 804,00		33 976,00	32 828,00	
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A -544 877,22	D-B -1 897 561,78

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

CHAPITRE OPERATION D'EQUIPEMENT N° 23

LIBELLE : Travaux hors programme

Chap. / Art.	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
DEPENSES		355 815,00	A 83 594,13	52 053,00	220 167,87	B 391 436,70
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	355 815,00	83 594,13	52 053,00	220 167,87	391 436,70
2315	Installation, matériel et outillage technique	355 815,00	83 594,13	52 053,00	220 167,87	391 436,70

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
TOTAL RECETTES AFFECTEES		420 180,00	C 0,00	31 781,00	388 399,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement reçues	420 180,00	0,00	31 781,00	388 399,00	0,00
1314	Communes	250 579,00		13 375,00	237 204,00	
1315	Groupements de collectivités	50 000,00			50 000,00	
1318	Autres	119 601,00		18 406,00	101 195,00	
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	-83 594,13	D-B	-391 436,70

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

CHAPITRE OPERATION D'EQUIPEMENT N° 24

LIBELLE : Matériel de bureau et informatique

Chap. / Art.	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
DEPENSES		40 000,00	A 0,00	33 365,00	6 635,00	B 0,00
20	Immobilisations incorporelles	35 000,00	0,00	33 365,00	1 635,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	35 000,00		33 365,00	1 635,00	
21	Immobilisations corporelles	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatiqu	5 000,00			5 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A 0,00	D-B 0,00

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

CHAPITRE OPERATION D'EQUIPEMENT N° 25

LIBELLE : Acquisition de terrains

Chap. / Art.	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
DEPENSES		10 000,00	A 0,00	0,00	10 000,00	B 7 655,92
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	7 655,92
2111	Terrains nus	10 000,00			10 000,00	7 655,92
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	0,00	D-B	-7 655,92

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

CHAPITRE OPERATION D'EQUIPEMENT N° 26

LIBELLE : Matériel d'exploitation

Chap. / Art.	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
DEPENSES		10 000,00	A 7 654,00	0,00	2 346,00	B 7 654,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 000,00	7 654,00	0,00	2 346,00	7 654,00
21562	Service d'assainissement	10 000,00	7 654,00		2 346,00	7 654,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	-7 654,00	D-B	-7 654,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2022	Montant des tirages 2022	Montant des remboursements 2022		Encours restant dû au 31/12/2022
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 - Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
Néant						
51928 - Autres avances de trésorerie						
Néant						
51931 - Lignes de trésorerie						
Néant						
51932 - Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
Néant						
5194 - Billet de trésorerie						
Néant						
5198 - Autres crédits de trésorerie						
Néant						
519 - Crédits de trésorerie (total)						

(1) Circulaire n°NOR : INTB8900071C du 22/02/1989;

(2) Indiquer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (l'article L.2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobili- sation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembour- sements (6)	Profil d'amo- rtisse- ment (7)	Possi- bilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
Néant														
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)					7 731 626,85									
1641 Emprunts en euros					7 731 626,85									
00000053711	CRCA PYRENEES/GASCOGNE	01/05/2018		15/05/2019	141 626,85	F		4,36	4,36	EUR	A	P	N	A-1
00003108592B	CREDIT FONCIER DE FRANCE			25/02/2015	350 000,00	F	EURIBOR	2,80	2,80	EUR	S	P	N	A-1
00302 000200180 01	CREDIT MUTUEL MIDI ATLANTIQUE	30/09/2011		30/04/2012	400 000,00	F		4,47	4,47	EUR	S	P	N	A-1
02363 000200410 06	CREDIT MUTUEL MIDI ATLANTIQUE	09/06/2022		31/01/2023	450 000,00	F		1,49	1,49	EUR	S	P	N	A-1
20500201	CAISSE D'EPARGNE	08/04/2005		01/02/2006	400 000,00	F		3,75	3,75	EUR	A	P	N	A-1
20600193	CAISSE D'EPARGNE	17/03/2006		05/03/2007	400 000,00	F		3,82	3,82	EUR	A	P	N	A-1
50894787801	CRCA PYRENEES/GASCOGNE	01/03/2002		01/02/2003	450 000,00	F		5,66	5,66	EUR	A	P	N	A-1
5091523	CAISSE D'EPARGNE	21/05/2021		05/07/2022	550 000,00	F		0,85	0,85	EUR	A	P	N	A-1
51009318366	CRCA PYRENEES/GASCOGNE	13/06/2003		07/03/2004	340 000,00	F		4,45	4,45	EUR	A	P	N	A-1
51015016623	CRCA PYRENEES/GASCOGNE	27/08/2004		08/04/2005	400 000,00	F		4,72	4,72	EUR	A	P	N	A-1
51037810520	CRCA PYRENEES/GASCOGNE	19/07/2007		10/04/2008	400 000,00	F		4,26	4,26	EUR	S	P	N	A-1
5954619	CAISSE D'EPARGNE	24/04/2020		05/03/2021	250 000,00	F		1,12	1,12	EUR	S	P	N	A-1
8565932	CAISSE D'EPARGNE	05/10/2009		05/03/2010	500 000,00	F		4,75	4,75	EUR	A	P	N	A-1
9765814	CAISSE D'EPARGNE	24/04/2014		05/02/2017	1 000 000,00	F		1,52	1,52	EUR	S	P	N	A-1
A33100FV	CAISSE D'EPARGNE	09/04/2008		05/06/2010	500 000,00	F		3,17	3,17	EUR	A	P	N	A-1
A6408096	CAISSE D'EPARGNE			05/01/2009	700 000,00	F		5,28	5,28	EUR	A	P	N	A-1
CO8516	CRCA PYRENEES/GASCOGNE	24/04/2014		04/01/2016	500 000,00	F		1,82	1,82	EUR	S	P	N	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
Néant														
167 Emprunts et dettes assorties de conditions partic. (Total)														
Néant														
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)					256 708,40									
1687 Autres dettes					256 708,40									

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobili- sation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembour- sements (6)	Profil d'amo- rtisse- ment (7)	Possi- bilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
110201201355001	AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE	01/05/2018		09/04/2018	49 280,00	F		0,00	0,00	EUR	A	C	N	A-1
110201201355002	AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE	01/05/2018		12/05/2018	14 560,00	F		0,00	0,00	EUR	A	C	N	A-1
110201201357001	AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE	01/05/2018		09/04/2018	12 833,36	F		0,00	0,00	EUR	A	C	N	A-1
110201201357002	AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE	01/05/2018		12/05/2018	3 791,68	F		0,00	0,00	EUR	A	C	N	A-1
120201200610001	AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE	01/05/2018		09/04/2018	99 265,86	F		0,00	0,00	EUR	A	C	N	A-1
120201200610002	AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE	01/05/2018		13/03/2018	50 277,50	F		0,00	0,00	EUR	A	C	N	A-1
120641925	AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE			09/11/2008	26 700,00	F		0,00	0,00	EUR	A	C	N	A-1
TOTAL GENERAL					7 988 335,25									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : EURIBOR 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/2022											
	Cou ver ture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2022	Durée résé- duelle (en an- nées)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date du vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)												
Néant												
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)				3 885 484,89					409 979,67	106 933,78		55 770,85
1641 Emprunts en euros				3 885 484,89					409 979,67	106 933,78		55 770,85
00000053711	N			92 100,10	5,41	F		4,36	13 185,20	4 590,44		2 509,73
00003108592B	N			181 518,30	6,99	F	EURIBOR	2,80	23 165,80	5 570,12		1 764,76
00302 000200180 01	N			223 704,10	8,99	F		4,47	19 797,49	10 665,73		1 666,60
02363 000200410 06	N			450 000,00	20,00	F		1,49				1 509,67
20500201	N			78 822,41	2,99	F		3,75	24 398,14	3 870,77		2 701,31
20600193	N			104 503,58	3,99	F		3,82	23 767,70	4 899,96		3 271,26
50894787801	N				0,00	F		5,66	34 990,08	1 980,44		
5091523	N			524 654,87	19,00	F		0,85	25 345,13	4 675,00		2 167,85
51009318366	N			24 314,43	0,99	F		4,45	23 278,58	2 124,89		880,62
51015016623	N			56 607,79	1,99	F		4,72	26 404,99	3 918,20		1 944,54
51037810520	N			133 449,75	4,99	F		4,26	23 477,73	6 437,71		1 263,32
5954619	N			227 437,28	18,00	F		1,12	11 344,36	2 642,68		813,72
8565932	N			223 268,25	6,99	F		4,75	26 378,13	11 858,20		8 690,41
9765814	N			731 107,99	14,00	F		1,52	46 528,84	11 643,94		4 476,01
A33100FV	N			207 671,69	7,92	F		3,17	25 658,64	8 469,89		4 292,75
A6408096	N			280 848,57	5,99	F		5,28	38 943,51	16 885,02		14 622,84
CO8516	N			345 475,78	12,99	F		1,82	23 315,35	6 700,79		3 195,46
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
Néant												
167 Emprunts et dettes assorties de conditions partic. (Total)												
Néant												
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)				130 258,50					21 729,98			
1687 Autres dettes				130 258,50					21 729,98			
110201201355001	N			26 880,00	6,27	F		0,00	4 480,00			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/2022											
	Cou ver ture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2022	Durée résiduelle (en an- nées)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date du vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
110201201355002	N			8 960,00	8,36	F		0,00	1 120,00			
110201201357001	N			7 000,06	6,27	F		0,00	1 166,66			
110201201357002	N			2 333,38	8,36	F		0,00	291,66			
120201200610001	N			54 145,06	6,27	F		0,00	9 024,16			
120201200610002	N			30 940,00	8,19	F		0,00	3 867,50			
120641925	N				0,00	F		0,00	1 780,00			
TOTAL GENERAL				4 015 743,39					431 709,65	106 933,78		55 770,85

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau " détail des opérations de couverture ".

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 661.11 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2022 (3)	Type d'in- dices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/20 22(9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL ()														
TOTAL ()														
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
NEANT														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
NEANT														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
NEANT														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
NEANT														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
NEANT														
TOTAL (E)														
Autres types de structure (F)														
NEANT														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL														

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2022 (3)	Type d'in- dices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/20 22(9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
--	--------------------------------------	----------------	--	-------------------------------	------------------------	---------------------------------------	------------------------	------------------------	--------------------------	---	--	--	--	--

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice en euro / 2 : Indices inflation française ou zone euros ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écart d'indices hors zone euros / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/2022 ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dûs au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 768.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents Structures		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nb produits	22					
	% de l'encours	100,00 %	%	%	%	%	%
	Montant en euros	4 015 743,39					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						
(C) Option d'échange (swaption)	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						
(F) Autres types de structures	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2022 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/2022	Date de fin du contrat	Organisme cocontractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses		Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)														
Néant														
Taux variable simple (total)														
Néant														
Taux complexe (total) (2)														
Néant														
Total														

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un SWAP, d'une option (CAP, FLOOR, TUNNEL, SWAPTION).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)									
Néant									
Taux variable simple (total)									
Néant									
Taux complexe (total) (2)									
Néant									
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A1.6

A1.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt		Date du refinan- cement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû au 31/12/2022	Capital réaménagé
	Année	Profil (5)				
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette (3)						
NEANT						
Total des recettes au c/166 Refinancement de dette (4)						
NEANT						

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A1.6

EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
		Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(11) Il s'agit des intérêts dûs au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dûs au titre du contrat d'échange éventuel comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	A1.7

A1.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de sous-critption du contrat initial	Date de renégocia-tion	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amort. et périodicité de rembt (6)		Capital restant dû au 31/12/2022	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial			Contrat renégocié									Intérêts	Capital
				Cont. initial	Cont. renégocié	Type taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Cont. initial	Cont. renégocié				
Néant																			
TOTAL												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	

(1) Inscrire les emprunts renégociés à la date du vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : EURIBOR 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X : autre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.8

A1.8 - AUTRES DETTES

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS ETALEMENT DES PROVISIONS	A2 A3.1 A3.2

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 1 000,00 €		01/03/2013
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
Linéaire	logiciels	3
Linéaire	matériel informatique	3
Linéaire	mobilier	3
Linéaire	ouvrages de genie civil	50
Linéaire	réseaux d'assainissement	50
Linéaire	subventions d'équipement	50
Linéaire	voitures	5

A3.1 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 31/12/2022	Montant total des provisions et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Prov. réglementées et amort. dérogatoires						
NEANT						
Prov. pour risques et charges (2)						
NEANT						
Provision pour dépréciation (2)						
NEANT						
TOTAL BUDGETAIRES						
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Prov. pour risques et charges (2)						
NEANT						
Provision pour dépréciation (2)						

IV - ANNEXES					IV	
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS ETALEMENT DES PROVISIONS					A2 A3.1 A3.2	
NEANT						
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

A3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/2022	Provision constituée au cours de l'exercice	Montant restant à provisionner
NEANT						

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		613 131,00	564 867,69
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		431 710,00	431 709,65
1641	Emprunts en euros	409 980,00	409 979,67
1687	Autres dettes	21 730,00	21 729,98
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		181 421,00	133 158,04
139111	Agence de l'eau	46 007,00	46 006,96
13912	Régions	17 394,00	17 393,19
13913	Départements	48 219,00	48 218,90
13914	Communes	4 067,00	4 066,19
13915	Groupements de collectivités	6 637,00	6 636,33
13918	Autres	10 597,00	10 596,61
020	Dépenses imprévues	46 500,00	

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	564 867,69	872 125,00		1 436 992,69

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b		1 569 000,00	III 573 932,53
Ressources propres externes de l'année (a)			
Ressources propres internes (b)(2)		1 569 000,00	573 932,53
28153	Installations à caractère spécifique	538 483,00	538 482,84
28175	Installations, matériel et outillage techniques	35 450,00	35 449,69
021	Virement de la section d'exploitation	995 067,00	

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	573 932,53	121 187,00	356 817,00		1 051 936,53

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 1 436 992,69
Ressources propres disponibles	IV 1 051 936,53
Solde	V = IV - II (6) -385 056,16

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET DES RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Service de distribution de l'eau : Poste par défaut
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 - SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

DEPENSES - MANDATS EMIS		
Article	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	404 257,61
604	Achats études, presta de services, équip & travaux	110 008,38
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie,...)	77 395,51
6062	Produits de traitement	727,50
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	4 107,49
61523	Réseaux	68 393,63
61528	Autres	11 219,00
6156	Maintenance	94 222,54
6161	Multirisques	11 906,86
617	Etudes et recherches	7 410,11
6222	Commissions pour recouvr. de la redev. Assainis.	3 689,50
6231	Annonces et insertions	720,00
6262	Frais de télécommunications	2 000,09
627	Services bancaires et assimilés	457,00
6287	Remboursements de frais	12 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	132 000,00
6215	Personnel affecté par collectivité de rattachement	132 000,00
014	Atténuations de produits	
65	Autres charges de gestion courante	37 151,60
6542	Créances éteintes	3 925,67
658	Charges diverses de gestion courante	33 225,93
66	Charges financières	99 921,70
66111	Intérêts réglés à l'échéance	106 926,78
67	Charges exceptionnelles	12 837,66
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	4 057,66
678	Autres charges exceptionnelles	8 780,00
68	Dotations aux amortissements, dépréc. & provisions	1 658,40
6817	Dot. aux dépréciations des actifs circulants	1 658,40
Total des dépenses réelles		687 826,97
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	573 932,53
6811	Dot. aux amort. des immo. incorporelles & corporelles	573 932,53
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	
Total des dépenses d'ordre		573 932,53
D 002		
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		1 261 759,50

A5.1.1 - SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

RECETTES - TITRES EMIS		
Article	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	
70	Vente de produits finis, prestations de services,	1 359 833,89
704	Travaux	150,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	1 080 371,37

IV - ANNEXES	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET DES RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

RECETTES - TITRES EMIS		
Article	Libellé	Montant
70613	Participations pour assainissement collectif	262 312,52
7087	Remboursements de frais	17 000,00
74	Subventions d'exploitation	27 728,66
741	Primes d'épuration	23 671,00
748	Autres subventions d'exploitation	4 057,66
75	Autres produits de gestion courante	7 884,10
7588	Autres	7 884,10
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	900,65
778	Autres produits exceptionnels	900,65
78	Reprises sur amortissements, dépréc. & provisions	
Total des recettes réelles		1 396 347,30
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	132 918,18
777	Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de résul.	132 918,18
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	
Total des recettes d'ordre		132 918,18
R 002		1 297 701,80
TOTAL GENERAL DES RECETTES		2 826 967,28

IV - ANNEXES	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET DES RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Service de distribution de l'eau : Poste par défaut
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES - MANDATS EMIS		
Article	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles (hors op.)	
21	Immobilisations corporelles (hors op.)	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors op.)	
23	Immobilisations en cours (hors op.)	
Op. Eq. n°22 Travaux programme		544 877,22
Op. Eq. n°23 Travaux hors programme		83 594,13
Op. Eq. n°26 Matériel d'exploitation		7 654,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement reçues	239,86
1318	Autres	239,86
16	Emprunts et dettes assimilés	431 709,65
1641	Emprunts en euros	409 979,67
1687	Autres dettes	21 729,98
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	
26	Participations et créances ratt. à des particip.	
27	Autres immobilisations financières	
4581	Op. Cpt. Tiers n°10 Schéma Directeur Gestion Eaux Pluviales	24 050,00
Total des dépenses réelles		1 092 124,86
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	132 918,18
139111	Agence de l'eau	46 006,96
13912	Régions	17 393,19
13913	Départements	48 218,90
13914	Communes	4 066,19
13915	Groupements de collectivités	6 636,33
13918	Autres	10 596,61
041	Opérations patrimoniales	
Total des dépenses d'ordre		132 918,18
D 001		
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		1 225 043,04

A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES - TITRES EMIS		
Article	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement reçues	222 526,01
13111	Agence de l'eau	105 795,61
1313	Départements	34 893,98
1314	Communes	10 756,41
1318	Autres	71 080,01
16	Emprunts et dettes assimilés	450 000,00
1641	Emprunts en euros	450 000,00
20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	

IV - ANNEXES	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET DES RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

RECETTES - TITRES EMIS		
Article	Libellé	Montant
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
10	Dotations, fonds divers et réserves	
106	Réserves	
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	
26	Participations et créances ratt. à des particip.	
27	Autres immobilisations financières	
4582	Op. Cpt. Tiers n°10 Schéma Directeur Gestion Eaux Pluviales	23 943,77
Total des recettes réelles		696 469,78
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	573 932,53
28153	Installations à caractère spécifique	538 482,84
28175	Installations, matériel et outillage techniques	35 449,69
041	Opérations patrimoniales	
Total des recettes d'ordre		573 932,53
R 001		356 817,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		1 627 219,31

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A6 A7

A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalt.	Date de la délib.	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amort. de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							
	NEANT						

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A6 A7

A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° de l'op. : 10 Intitulé de l'op. : Schéma Directeur Gestion Eaux Pluviales Date de délibération :/..../.....						
CHAPITRE	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits à annuler	
DEPENSES 4581	67 875,00	200 000,00	24 050,00		175 950,00	91 925,00
NEANT						
Annulations sur dépenses (c) (6)						
Dépenses nettes (a - c)	67 875,00	200 000,00	24 050,00		175 950,00	91 925,00
RECETTES 4582	17 411,10	200 000,00	23 943,77		176 056,23	41 354,87
NEANT						
Annulations sur recettes (d) (3)						
Recettes nettes (b - d)	17 411,10	200 000,00	23 943,77		176 056,23	41 354,87

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 538 643,43
Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D 538 643,43
Recettes réelles de fonctionnement	II 1 396 347,30

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II * 100 38,58
---	-------------------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50% des recettes réelles de fonctionnement de c même exercice.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2022	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2022

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
NEANT							
EMPLOIS NON CITES (5)							
NEANT							
TOTAL GENERAL							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2022	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2022 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2022	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
NEANT						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
NEANT						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération annuelle)

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...),

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-3-2° : emploi du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient

3-3-3° : emploi de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil,

lorsque la quotité du temps de travail est inférieure à 50%

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose

à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés)

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

**C1.2 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE
L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	2	18 400,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	3 400,00
ATTACHE PRINCIPAL	A	1	12 400,00
INGENIEUR PRINCIPAL	A	2	13 800,00
TECHNICIEN	B	2	30 200,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1	53 800,00
TOTAL GENERAL		9	132 000,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES	C4

(uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)

1 - BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalizations	Restes à réaliser	TOTAL (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	2 831 153,00	1 261 759,50		1 261 759,50
RECETTES	2 831 153,00	2 826 967,28		2 826 967,28
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 264 027,00	1 225 043,04	872 125,00	2 097 168,04
RECETTES	3 264 027,00	1 627 219,31	121 187,00	1 748 406,31

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et des restes à réaliser

2 - BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budgets)

_AEP SMEA GAVE ET BAISE / 20008094300018

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalizations	Restes à réaliser	TOTAL (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	8 896 858,00	3 867 814,21		3 867 814,21
RECETTES	8 896 858,00	8 903 866,60		8 903 866,60
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	7 564 635,00	4 099 704,98	2 284 249,00	6 383 953,98
RECETTES	7 564 635,00	3 289 152,88	884 529,00	4 173 681,88

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et des restes à réaliser

_SPANC SMEA GAVE ET BAISE / 20008094300026

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalizations	Restes à réaliser	TOTAL (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	227 049,00	130 465,16		130 465,16
RECETTES	227 049,00	207 170,70		207 170,70
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et des restes à réaliser

3 - PRESENTATION AGREGEE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalizations	Restes à réaliser	TOTAL (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	11 955 060,00	5 260 038,87		5 260 038,87
RECETTES	11 955 060,00	11 938 004,58		11 938 004,58
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	10 828 662,00	5 324 748,02	3 156 374,00	8 481 122,02
RECETTES	10 828 662,00	4 916 372,19	1 005 716,00	5 922 088,19
TOTAL AGREGÉ DES DEPENSES	22 783 722,00	10 584 786,89	3 156 374,00	13 741 160,89
TOTAL AGREGÉ DES RECETTES	22 783 722,00	16 854 376,77	1 005 716,00	17 860 092,77

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et des restes à réaliser

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 72
Nombre de membres présents:
Nombre de suffrages exprimés :
VOTES - Pour :
Contre :
Abstentions :

Date de convocation : 24/01/2023

Présenté par le Président ,
A TARSACQ, le 01/02/2023
le Président ,
Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire
Le Président s'étant retiré lors du vote.
A TARSACQ, le 01/02/2023

Les membres de l'Assemblée délibérante,

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture, le
01/02/2023, et de la publication le 01/02/2023

A TARSACQ, le 01/02/2023

Annexe 1 – Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour - Garonne



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

eau
GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Édition mars 2023
CHIFFRES 2022

L'agence de l'eau vous informe

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix moyen de l'eau de votre commune sur :
www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2021, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,46 euros TTC/m³ dont 2,14€/m³ pour l'eau potable et 2,32 €/m³ pour l'assainissement collectif.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 535 euros par an et une mensualité de 45 euros en moyenne. (Données SISPEA 2020)



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS - des réponses à vos questions :** <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 325 millions d'euros dont 258 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne

 0,05 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés	 2,37 € de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés	 67,2 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)
 10,35 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits	100 € de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2022	
 1,76 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants	 4,21 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques	 1,75 € de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs
	 12,31 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau	

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) • source agence de l'eau Adour-Garonne.

 6,90 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau	 11 € pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance eaux, éducation, information)	 29,70 € aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales
 17,30 € aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture	100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2022	
 8,80 € aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau	 0,90 € pour la coopération décentralisée	 18,30 € principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).

ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2022...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Près de 6700 projets ont été financés par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 216,7 millions d'euros d'aides.

65 % de ces aides sont consacrées au changement climatique :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent plus de 62 millions d'euros.

L'Agence poursuit son action en soutenant activement la conversion à l'agriculture biologique, l'expérimentation PSE, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 10 mars 2022, le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.



www.eau-grandsudouest.fr

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 8 millions d'habitants,
30 % vivent en habitats dispersés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne

Siège

90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne

4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99
Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86
et
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00
Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90
Départements 40 • 64 • 65

Garonne et rivières d'Occitanie

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00
Départements 12 • 30 • 46 • 48
et
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 43 26 80
Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-grandsudouest.fr



Retrouvez toutes les ressources sur le site

<https://www.lesagencesdeleau.fr/comprendre-apprendre-agir-pour-leau>

Nouveaux podcasts

➔ bit.ly/Podcasts-Eau

